

Carcassonne, le 15/11/2022

COMPTE RENDU DU COFIL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Ordre du jour :

- Bilan et évaluation 2015-2021 – projet OGS Cité de Carcassonne

Présents :

- Gérard Larrat, Maire de Carcassonne, Président du Syndicat Mixte OGS
- Lucie Roesch, Sous-Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture l'Aude
- Magali Arnaud, Vice-présidente de Carcassonne Agglomération
- Hervé Baro, Vice-président du Département de l'Aude
- Alain Coste, conseiller régional de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- Amancio Requena, Administrateur adjoint du Château/Remparts de la Cité de Carcassonne, CMN
- François Breton, Architecte des Bâtiments de France, UDAP11-DRAC Occitanie
- Magali Cabarro, Ingénieure du Patrimoine, UDAP11
- Marine Jourden, Inspectrice des Sites de l'Aude, DREAL Occitanie
- Nathalie Prévot, Région Occitanie, chargée de mission DELTAA
- Didier Aldebert, Président de l'ADT de l'Aude, Conseil Départemental de l'Aude
- Sophie Millet, Responsable du pôle Destination, Agence de Développement Touristique de l'Aude
- Ghislaine Brodiez, DDTM de l'Aude
- Hadrien Pujol, Vice-président CCI de l'Aude/Tourisme
- Candy Brillant, Conseillère, Cci Aude/Tourisme
- Joïada Khong-Mauritz, Restauratrice et Présidente de l'association des commerçants de la Cité
- Julia Romani, DGAS, Ville de Carcassonne
- Romain Virot, DGST, Ville de Carcassonne
- Anne Garrouste, Collaboratrice M. Le Maire, Ville de Carcassonne
- Evelyne Tricot, Chef de projet de l'OGS, Syndicat Mixte OGS
- Anthony Chollet, Chargé d'étude, Syndicat Mixte OGS
- Laetitia Charlette, Secrétariat Administratif, Syndicat Mixte OGS

Excusés :

- Thierry Bonnier, Préfet de l'Aude
- Philippe Raggini, Directeur de pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial, Préfecture de l'Aude
- Tamara Rivel, Vice-présidente du Département de l'Aude
- Catherine Bossis, Elue à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
- Yoan Cassar, Chef de la division Sites et Paysages est, DREAL Occitanie
- Christophe Varennes, Administrateur Cité, CMN
- Laurence Gasc, Elue à la Cité, ville de Carcassonne
- Sandrine Pérez, Directrice de l'urbanisme, ville de Carcassonne
- Florence Crouzat, Directrice de projet, Carcassonne Agglomération
- Marianne Roques, Chargée d'études, Conseil Départemental de l'Aude
- Célia Prost, Conservatrice du Patrimoine, SRA-DRAC Occitanie
- Laurent Barrenechea, Conservateur des Monuments Historiques, SAR-DRAC Occitanie
- Philippe Mercier, Mission patrimoine mondial
- Pierre Vera, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude
- Jean-Michel Martin, Vice-président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude

Documents distribués : COFIL du 15 septembre 2022- envoyé par email le 06/09/2022

Compte rendu de séance :

Mme Lucie Roesch, Sous-Préfète et Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aude, introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse M. le Préfet, retenu à Paris pour la réunion de rentrée des préfets auprès du Président de la République.

M. Gérard Larrat, Maire de Carcassonne et Président du Syndicat Mixte, remercie Mme la Secrétaire Générale pour le maintien du COPIL. Il souligne que le volet « études » de l'OGS était absolument indispensable et qu'il a pris du temps. A présent, le projet entre dans sa phase opérationnelle.

Mme Lucie Roesch présente l'ordre du jour de la réunion qui se déroulera en deux temps : dans un premier temps, une présentation du bilan de l'OGS 1 suivie de questions, et dans un deuxième temps, la partie perspectives de l'OGS 2.

La parole est donnée à Mme Evelyne Tricot pour présenter le bilan des actions.

Mme Evelyne Tricot introduit la première partie du bilan de l'OGS 1 en faisant un rappel sur l'historique de l'OGS.

L'opération a démarré en 1998. Le syndicat mixte composé de quatre collectivités membres a été créé en 2003. En 2012, le projet a été relancé avec le recrutement d'une équipe opérationnelle à plein temps.

Deux années ont été nécessaires pour élaborer le programme qui a été validé en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages en décembre 2016. Les documents cadres issus de cette réflexion posent les bases du programme. Ils sont les références générales et permanentes sur l'opérationnel. Ils définissent le calendrier des actions prévues sur 15 ans, qui se présente en deux phases : 2015-2020 et 2020-2025.

Les phases préalables se sont déroulées en 2017-2018 avant d'engager les maîtrises d'œuvre en 2021.

Cette même année, le Comité des Monuments Nationaux (CMN) adhère au syndicat mixte en tant que membre actif portant ainsi au nombre de cinq les membres en charge de la gouvernance du syndicat.

Il est rappelé que la démarche Grand Site de France est conditionnée par un cadre national de référence, inscrite au code de l'Environnement depuis 2010. Il s'agit d'un label d'excellence qui place la préservation des Paysages, de l'Environnement, du Patrimoine ainsi que l'accueil des visiteurs au cœur des enjeux.

Le point de départ de cette démarche est la volonté de résoudre la problématique de réception d'un grand nombre de visiteurs sur des espaces classés.

Cette démarche est coordonnée par le ministère de l'environnement et animée par l'association des Grand Sites de France.

A ce jour, il existe 51 Grands Sites de France dont 21 labellisés et 30 en projet dont Carcassonne.

Les conditions de labellisation de Carcassonne reposent sur la réalisation du programme d'actions prévu sur les 15 ans ainsi que sur la dynamique mise en place et la gouvernance partagée.

Les grands enjeux sont les suivants :

- Engager une politique concertée
- Contribuer au plan de gestion Unesco
- Avoir une meilleure gestion des flux
- Améliorer les conditions de visite et l'accueil des visiteurs
- Favoriser un développement économique durable du territoire

L'OGS est donc un outil de développement composé de :

- 28 actions au service du projet sur 1170 hectares répondant à trois grandes orientations dont 15 actions prioritaires en OGS 1 situées en cœur de projet programmées entre 2015 et 2021.
- 11 actions en OGS 2 pour soutenir l'élargissement de la découverte principalement concentrées sur le pôle gare canal, le grand paysage et les bords d'Aude – programmées entre 2021 et 2026.

Le périmètre opérationnel prend en compte les espaces classés, inscrits et MH de la ville de Carcassonne.

Le projet s'appuie sur une gouvernance très structurée. Autour du syndicat mixte, les services de l'Etat, (DREAL et DRAC), et les collectivités partenaires travaillent ensemble. De nombreux comités techniques (COTECHS) et des concertations aux différents niveaux sont organisés pour élaborer les projets.

Le Programme OGS est une composante de nombreux projets que ce soit les GSO (Grands Sites d'Occitanie), le projet de classement Unesco « Carcassonne et les citadelles du vertige », le Programme d'Echanges Multimodal (PEM) engagé par l'Agglomération et différents sujets d'urbanisme ou touristiques. La concertation avec les habitants fait également partie intégrante du processus.

Le projet a mis du temps pour passer à la phase opérationnelle car il a été nécessaire de valider des études structurantes, bases du projet.

4 études importantes ont été réalisées :

- le plan de fonctionnement et le plan d'actions base des engagements
- l'étude de déplacement et services associés qui définit la structuration du schéma de circulation
- L'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil touristique : définissant les grands principes d'un accueil éclaté sur le Grand Site et le positionnement de la maison de site en lieu et place de l'hôtel du pont levis.
- Un schéma d'interprétation patrimonial permettant de mettre en œuvre une interprétation patrimoniale cohérente.

PREMIÈRE PARTIE : LE BILAN DE L'OGS

Mme Evelyne Tricot et M. Anthony Chollet déroulent le bilan des actions exécutées, engagées et non engagées de l'OGS.

Sur l'axe 1.1 permettant d'améliorer les conditions d'accueil et de visite en cœur de projet, plusieurs actions structurantes ont été réalisées d'autres sont en cours.

L'action 1 – La charte de gestion a été réalisée. L'objectif est d'avoir une gestion concertée et une gouvernance partagée pour la Cité. L'idée d'établissement d'un conseil de la Cité était un enjeu du programme. Dans ce sens un groupe de travail a été constitué représentant les différents groupes d'intérêts de la Cité et qui peut être convoqué si besoin. Il participe entre autres aux concertations liées au projet d'aménagement de la Cité. Deux actions sont à poursuivre : la formation des commerçants au patrimoine et la mobilisation des acteurs pour une nouvelle image de la Cité.

Dans le cadre de l'action 2 – Requalification en Cité, des actions ont été réalisées par la ville en maîtrise d'ouvrage : requalification de deux voiries en 2018-2019 : rue Trencavel et rue du Moulin D'avar.

D'autres actions sont en instance dont la refonte des enseignes et du mobilier urbain. Un prototypage a été réalisé mais demande à être affiné. Seules les plaques des noms de rues ont été réalisées.

L'axe 1.2 se développe autour de la valorisation de l'entrée Est. Il s'agit de l'action majeure et structurante du projet.

Les actions 3, 6 à 9 – Requalification de l'entrée Est Cité Porte Narbonnaise sont regroupées et assurent une cohérence globale du projet sur le plan paysager et sur le plan du fonctionnement du site.

Il s'agit de l'action 3 les fossés, l'action 5 le centre d'accueil, l'action 6 la promenade narbonnaise, l'action 7 le parking de délestage et le carrefour de la rocade, l'action 8 le parking Delteil et l'action 9 le parking du Tripier.

Les fossés ont été dégagés des voitures en 2016.

Ce projet se caractérise par une grande complexité opérationnelle du fait des contraintes du dossier : des espaces liés au code de l'environnement, au code du patrimoine, au code de l'urbanisme, une zone en présomption archéologique.

De ce fait, différentes actions ont été réalisées en relation avec le projet : la concertation liée au code de l'urbanisme, les diagnostics archéologiques sur 10% des surfaces concernées, les études environnementales ou études d'impact donnant lieu à enquête publique sur un projet de DUP sur l'ensemble du périmètre.

Une maîtrise d'ouvrage a été engagée en 2021 sous la forme d'un groupement de commande réunissant la ville de Carcassonne, le département de l'Aude et le CMN.

Les objectifs et les axes du projet sont les suivants :

- Améliorer les conditions d'accueil à la Cité
- Développer un cadre paysager et environnemental considérant les enjeux climatiques actuels
- Gérer les flux au moyen d'un plan de circulation adapté : circulation limitée, piétonisation de la promenade narbonnaise, mise en place de navettes, gestion des disponibilités en temps réel des stationnements.

- Employer un vocabulaire d'aménagement rural en rappel au paysage agricole qui composait autrefois les abords de la Cité.
- Restaurer l'effet défensif de la Cité
- Mettre à distance les aires de stationnement

Le calendrier des travaux reste à confirmer car il est conditionné aux procédures en cours.

Action 5 – Création d'un centre d'accueil, Maison du Grand Site

Le lieu d'implantation de ce centre d'accueil / Maison du Grand Site a été décidé en conseil syndical en 2016 puis confirmé à différentes reprises sur les phases engagées d'études ou de maîtrise d'œuvre. A la jonction des flux ce bâtiment permet de combiner des fonctionnalités multiples : accueil touristique, réservation de billetteries, sas d'entrée à la Cité, espace d'évocation et d'interprétation et vitrine de vins locaux. Les procédures engagées intègrent ces espaces qui sont indissociables du reste du projet entrée Est et font système pour la cohérence paysagère, environnementale, patrimoniale et touristique.

Le projet au stade de l'étude préliminaire prévoit la requalification de l'hôtel du Pont Levis en centre d'accueil. Le parking Pautard sera entièrement renaturé et laissera la place à un espace viticole. Un chemin de découverte sera aménagé autour de la butte aux Pins située derrière l'hôtel, point de vue sur la Cité et les alentours.

L'axe 1.3 consiste à valoriser l'entrée par la Porte d'Aude.

Les actions 10 et 11 – Requalification de l'entrée ouest porte d'Aude de la Cité comprennent un aménagement qui a pour objectif de décongestionner l'entrée Est. Il s'agit d'aménager l'accès Porte d'Aude et de requalifier la place Saint-Gimer, espace stratégique et composante essentielle de la liaison Cité-Bastide. La phase d'avant-projet est en cours de validation.

Les objectifs sont les suivants :

- Maintenir la vie de quartier en favorisant le développement des activités en pied d'immeuble et en redonnant une place confortable aux piétons
- Offrir un espace scénographique qui valorise la Cité, l'église Saint-Gimer, la qualité urbaine et architecturale du faubourg
- Supprimer les stationnements sur la place

Le début des travaux est prévu fin 2023-début 2024.

L'action 12 – Aides à la requalification des rues Barbacane et Trivalle, n'a pas été engagée.

L'action 13 – Création du parking de l'île, a été réalisée par la Ville de Carcassonne.

L'action 14 – Requalification de la rive droite du Pont Vieux, fait partie du projet de Parc Naturel Urbain (PNU) non engagée. Cette action est prévue en OGS 2.

L'action 15 - L'aire de service pour les campings cars a été réalisée par la ville en 2016 (34 emplacements).

L'axe 2.1 consiste à améliorer l'orientation et les déplacements à l'échelle du Grand Site.

Il s'agit de gérer les flux à travers un schéma de fonctionnement renouvelé en fonction des opérations :

- redéploiement et requalification des stationnements au travers des cinq portes d'entrée identitaires du Grand Site : la porte Narbonnaise, la Bastide, le Pôle Gare Canal, la Cavayère, l'île d'Aude. Le projet d'aménagement Entrée Est prévoit de rediriger 228 places de stationnement vers la bastide.

- une gestion du flux optimisé (pré-réservation)
- une politique de valorisation patrimoniale et paysagère qui participe au redéploiement de la fréquentation et de la redécouverte du Grand Site.
- une politique de développement durable qui a pour but de répartir la fréquentation tout au long de l'année à travers des outils de promotion et différents moyens marketing.

L'axe 2.2 – Mieux répartir les arrivées sur le Grand Site par des portes d'entrées réparties : liaison cité Bastide/île d'Aude/Pôle Gare Canal.

L'action 16 consiste à parachever et élargir la signalétique et la signalisation patrimoniale qui engage le visiteur à poursuivre sa visite vers la Bastide.

L'action 18 – Requalification de la rue du Pont Vieux et du Pont Vieux, prévue en OGS 2, a été engagée. Elle se compose de cinq tranches et permettra de requalifier ces espaces de transition. La maîtrise d'ouvrage est portée par la ville. L'avant-projet a été validé en conseil syndical et la phase pro est en cours.

Les objectifs et axes du projet sont les suivants :

- renforcer la liaison Cité-Bastide
- retrouver le caractère patrimonial du Pont Vieux en le repositionnant au centre de la composition urbaine et en affirmant son statut de monument historique.
- Pacifier les modes de déplacement au profit du piéton
- encourager la revitalisation de ce secteur en créant des terrasses

Le démarrage des travaux est prévu en début d'année 2023.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

M. Gérard Larrat rappelle que la ville souhaitait le maintien du même nombre de places de parking sur l'entrée Est. Or dans le projet d'aménagement il y a un déficit de 228 places. Il ne pense pas que ces stationnements seront redirigés vers la bastide.

Il explique que la ville de Carcassonne souhaite acquérir les locaux EDF situés avenue Achille Mir qui seront aménagés en parking. Ce projet ne verra pas le jour dans l'immédiat et il demande que des solutions soient trouvées.

Il confirme que les travaux de la rue du Pont Vieux débuteront en 2023 et que les réseaux électriques seront intégralement enfouis.

Afin de favoriser l'installation des terrasses rue Barbacane, il propose une piétonnisation partielle en haute saison de cette rue et de dévier la circulation vers la rue Dujardin Beaumetz.

Il confirme également que les travaux Porte d'Aude et place St-Gimer commenceront en 2024.

M. Alain Coste reconnaît la qualité du travail effectué et le bilan très positif de l'OGS. Il félicite l'équipe du syndicat mixte étant donné la complexité du partenariat et les principes de fonctionnement et de financement adoptés. Il précise qu'il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans la longue durée et qui nécessite un effort d'investissement financier de la part de chaque partenaire pour le mener à bien.

M. Gérard Larrat rappelle le principe du financement des actions adopté : 20 % pour l'Etat, 20% pour la Région, 15 % pour le Département, 15 % pour l'Agglo et 30 % pour la Ville.

Selon le dernier rapport de gestion du Centre des Monuments Nationaux, la cité de Carcassonne est le 5^{ème} monument national le plus visité. Cette position justifie le projet d'aménagement de l'environnement de l'ensemble du monument.

M. Hervé BARO réaffirme l'engagement financier du Département dans l'OGS. Le plan de gestion de la demande de classement à l'UNESCO de la cité de Carcassonne et des châteaux sentinelles de montagne est en cours de clôture. Il confirme également les bonnes relations entre les partenaires.

Mme Magali Arnaud réaffirme l'engagement financier de l'Agglo de Carcassonne pour le fonctionnement du syndicat mixte et pour l'investissement. Le projet de l'OGS fait écho à la dynamique de territoire portée par l'Agglo.

Mme Marine Jourden explique que la présentation du bilan de l'OGS intermédiaire répond à une demande de la commission supérieure des sites suite à l'approbation du programme d'action en 2016. Les recommandations étaient les suivantes :

- Présenter les avancées dans la mise en œuvre du programme d'action et les perspectives
- Réaliser et présenter le projet global de circulation à la CSSPP, avec un enjeu sur le calibrage des stationnements et l'intégration des parkings
- Poursuivre la réflexion autour de l'accueil du public
- Maintenir des douves libres de toute activité
- Maintenir le caractère naturel des berges de l'Aude
- Assurer la continuité d'une coordination étroite de tous les services impliqués

Ce bilan à mi-parcours a ainsi vocation à remonter au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Une mission d'inspection sera mise en place préalablement à sa présentation en commission supérieure des sites.

Sur le fond, les actions du programme prioritaire se concrétisent aujourd'hui dans des avant-projets et marquent un nouveau jalon dans l'avancement de l'OGS. Les perspectives d'aménagement seront bénéfiques pour restaurer des parcours de découverte plus apaisés, retrouver l'expérience de la monumentalité de la cité et valoriser des aspects paysagers du site qui sont peu perceptibles aujourd'hui

La réalisation du bilan intermédiaire reflète la dynamique qui s'est instaurée depuis le lancement de l'Opération Grand Site fin 2016 et la coordination avec les services partenaires est organisée au travers de COTECH spécifiques aux différentes opérations.

Parallèlement à ces avancées positives, une vigilance collective doit être maintenue sur plusieurs points, notamment la gestion du stationnement et de la circulation, qui constitue un enjeu majeur de l'OGS et qu'il s'agira d'être en capacité de présenter de manière fiabilisée et synthétique à la CSSPP. Les perspectives en matière de maîtrise foncière doivent être précisées. Il conviendra enfin de construire et préserver l'esprit commun des lieux entre les différentes opérations.

M. François Breton revient sur la complexité du contexte notamment en matière de servitudes et de procédures administratives et reconnaît la qualité du travail. Il salue le travail conjoint avec le syndicat mixte et souligne la méthode de travail qui porte ses fruits aujourd'hui.

Mme Joïada Khong-Mauritz demande quel sera le devenir des vestiges archéologiques découverts sous le parking du Tripiér : resteront-ils enfouis ou seront-ils mis en valeur ? Et où seront déplacés les stationnements actuels ?

M. François Breton répond, qu'étant donné qu'un projet a été validé, il s'agit d'un arbitrage entre les services de l'archéologie et la ville de Carcassonne. Il faut également s'interroger sur la meilleure option : une mise en valeur ou une protection après recueil des données scientifiques.

M. Gérard Larrat, en tant que maire, souhaite que le parking du Tripier retrouve sa destination comme prévu dans le projet malgré les découvertes archéologiques.

Mme Joïada Khong-Mauritz reconnaît qu'en tant que commerçante il serait essentiel de conserver ce parking. Cependant la mise en valeur de ces vestiges archéologiques pourrait être un point attractif pour la ville de Carcassonne sur le point économique et historique.

Mme Khong-Mauritz demande également si d'autres groupes de travail seront menés avec les commerçants. Elle demande s'il est possible d'avoir la liste des commerçants qui ont participé à la première formation.

Mme Evelyne Tricot répond que ces ateliers n'ont pas encore été engagés et que la liste lui sera transmise.

DEUXIÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES DE L'OGS

Mme Evelyne Tricot et M. Anthony Chollet poursuivent en présentant les perspectives de l'OGS 2.

L'action 19 s'intitule Projet de Parc Naturel Urbain (PNU). Elle intègre les rives d'Aude, le grand paysage et l'île d'Aude. Une étude complète a été engagée et a donné lieu à un rapport présenté en conseil syndical.

Le schéma directeur intervient sur 3 axes : l'axe fluvial, l'écrin de site et grand paysage et les boucles de l'OGS. La stratégie s'appuie sur le schéma régional de cohérence écologique en tenant compte des différentes politiques sectorielles et des acteurs du paysage qui ont une incidence directe sur le paysage.

L'axe fluviale concilie la mise en valeur écologique et le cadre de vie avec l'aménagement de 3 pôles : l'île d'Aude, Prat Mary et le secteur de St-Jean pour faire la liaison avec le canal du Midi.

Ce plan d'action s'appuie également sur le grand paysage pour révéler les relations paysage-monument, cultiver les systèmes de vue, valoriser les friches et les délaissés et mobiliser les agriculteurs pour dynamiser l'économie viticole en proposant un nouveau regard par l'image du rural à l'urbain.

Les boucles de l'OGS vont permettre d'aménager les liens piétons et cycles par le biais de chemins au départ des parkings de la cité. Ces cheminements parcourent le grand site classé viticole et donnent à voir des points de vue inédits sur la cité.

Les chantiers d'insertion qui s'inscrivent dans cette action ont permis depuis 2016 de requalifier la rue de la côte de la cité qui mène à la porte d'Aude.

L'île d'Aude donne lieu à une programmation spécifique avec des études préalables obligatoires avant d'engager les actions. Il s'agit d'un secteur clef de liaison Cité-Bastide.

Deux concepts d'aménagement se complètent : la création d'une esplanade écologique et la forêt rivulaire de l'île (reconstitution de la ripisylve naturelle du fleuve).

L'action 20 - Valoriser le pôle gare-canal, entre dans le cadre du Pôle d'Echange Multimodal pris en charge par l'Agglomération. Ce dossier est en cours d'élaboration.

L'axe 3.1 – Optimiser les retombées économiques par des éléments d'interprétation attractifs nouveaux

Le schéma d'interprétation patrimoine (action 21.1) a été réalisé en 2016 mais n'a pas été validé en conseil syndical et demande à être retravaillé.

L'axe 3.2 – Optimiser les retombées économiques et commerciales, est composé de 4 actions qui visent à développer l'artisanat d'art, la promotion de l'identité locale, l'incitation au développement d'espaces commerciaux qualitatifs et l'élaboration de packages de produits groupés.

Depuis 2012, le syndicat mixte travaille en collaboration avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT). La mise en place d'un observatoire de la fréquentation touristique (installation d'éco-compteurs) permet d'avoir en temps réel les chiffres de fréquentation de la Cité et ainsi d'ajuster les politiques d'investissement.

Le syndicat mixte communique au travers de son site internet, des réseaux sociaux, des médias, en participant à des événements nationaux (Journées du Patrimoine, Journées de la Nature...). Ces moyens participent à l'encrage du projet Grand Site sur Carcassonne.

Mme Evelyne Tricot conclut son exposé en présentant le bilan général financier de l'OGS qui est évalué à 35 993 716 € (OGS1+OGS2).

50 % du programme OGS a été réalisé ou est en cours d'engagement soit 17 974 206 €.

Pour l'OGS 1, 70 % du programme a été réalisé ou est en cours soit 13 470 430 €. Il reste 30% à engager soit 5 656 280 €.

Pour l'OGS 2, 26 % ont été réalisés ou sont en cours soit 4 503 776 €. 74% sont encore à réaliser soit 12 363 230 €.

Il reste à réaliser 50 % du programme soit 18 019 510 €.

FIN DE LA DEUXIEME PARTIE

M. François Breton précise l'importance du réseau UNESCO pour l'OGS.

M. Hadrien Pujol félicite le travail effectué notamment en ce qui concerne le projet de l'entrée Est qui aura un impact fort en termes d'image et de commercialisation et donnera ainsi une nouvelle vie à la cité.

Il rappelle que la CCI est aux côtés des partenaires de l'OGS dans la gestion de l'animation, des relations avec les commerçants et le pilotage des dossiers administratifs.

Mme Lucie Roesch et M. Gérard Larrat clôturent la séance en remerciant l'ensemble des partenaires et le syndicat mixte pour le travail effectué.

M. Gérard Larrat souhaite qu'une réunion ait lieu l'année prochaine pour faire le point sur les avancées du projet.

La séance est levée.

Le Président du Syndicat Mixte

Gérard LARRAT



Pour le préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la préfecture

Lucie ROESCH

